



PREFECTURE DU VAR

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTERIEL
DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES
DU DEPARTEMENT DU VAR

VIGILANCE JAUNE AVEC SITUATION METEOROLOGIQUE A SURVEILLER POUR ORAGES ET PLUIES

La zone orageuse située sur les Bouches du Rhône se décale vers l'est et va également concerner le Var, notamment la partie proche du littoral.

Possibilité de fortes averses, rafales de vent et grêle. Ce risque de forts orages se maintient pour la nuit de vendredi à samedi et samedi matin.

Lame d'eau prévue d'ici la fin de journée : 10/20 mm sous orages, localement 20/40 mm, voire un peu plus.

Lame d'eau prévue en seconde partie de nuit et début matinée de samedi : 10/20 à 20/40 mm, parfois un peu plus.

Ces quantités de pluie tomberont souvent dans un court laps de temps.

Le Préfet du Var appelle à la vigilance et conseille d'éviter les activités nautiques et de faire preuve de prudence à proximité des cours d'eau.

Conséquences possibles

- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.
- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.

.../...

Adresse postale :

PREFECTURE du VAR – Cabinet du Préfet
B.P 1209 - Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie – 83070 TOULON CEDEX

- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau "grandes lignes".
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.
- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.
- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

TOULON, le 19 septembre 2014

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,

Signé : Emmanuel DUPUIS